



PROCES VERBAL BUREAU FEDERAL
FEDERATION FRANCAISE DE BASEBALL ET SOFTBALL
Le 12 octobre 2020.

Membres ayant participé à la réunion : Christelle BONAVITA, Fabien CARRETTE-LEGRAND, Frédéric GUERN, Jean-Marie MEURANT, Sylvain PONGE, Thierry RAPHET, Didier SEMINET.

Membres invités : Stephen LESFARGUES, François COLLET.

Il est constaté la présence de 7 membres du bureau, le Bureau Fédéral peut valablement délibérer sous la présidence de Didier SEMINET.

I. Affaire Disciplinaire Paul NGUYEN

Le Bureau Fédéral prend acte de la sanction prononcée, mercredi 7 octobre 2020, par la Commission Fédérale de discipline à l'encontre de Paul NGUYEN. Conformément à l'article 19 du règlement disciplinaire fédéral, le Président, en tant qu'organe ayant saisi la Commission fédérale de discipline, peut interjeter appel de cette décision. Sollicité pour avis, le Bureau Fédéral, après en avoir débattu, recommande de ne pas faire appel de cette décision auprès du Conseil Fédéral d'Appel.

II. Commissions

Conseil Fédéral d'appel

Le Bureau Fédéral, sur proposition du président du Conseil Fédéral d'Appel, décide de proposer au prochain Comité Directeur d'intégrer dans le Conseil Fédéral d'Appel :

- Martin ROGER.

III. Comité Directeur

Le prochain Comité Directeur, se réunira par visioconférence le jeudi 15 octobre 2020 à 19h00.

Ordre du jour :

- Approbations des P.V.
- Commissions
- D.T.N.
- Contestations, Réclamations, Protêts, Discipline
- Vie du siège
- Vie Fédérale

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h11.
De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Secrétaire Général.

Didier SEMINET
Président

Thierry RAPHET
Secrétaire Général